



MAIRIE DE BEAUFORT-ORBAGNA
1 place de l'Hôtel de Ville - BEAUFORT
39190 BEAUFORT-ORBAGNA
Tél : 03 84 25 00 89
@ : mairie@beaufort-orbagna.fr



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 1^{ER} JUILLET 2025 A 20H15
SALLE D'ACTIVITÉS DE BEAUFORT**

Date de convocation : 24 juin 2025

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2025

Membres présents : BEY Emmanuelle, BRÉLIT Caroline, DIAME Déborah, GAROT Géraldine, KLINGUER Emmanuel, LIMONET Benoît, LONGIN Guillaume, MOISSONNIER Anthony, TAMISIER Pierre, VAN DER PLOEG Julien, VANDERCAMERE Raphaëlle, VARENNE Karine

Absents excusés : MONDIERE Stéphane ayant donné pouvoir à KLINGUER Emmanuel, LAXENAIRE Stéphane, BOUGAUD Frédéric

Secrétaire de séance : BRÉLIT Caroline

Quorum : 12 présents sur 15 élus

Intervention du secours catholique pour présenter la Salamandre l'épicerie solidaire. Ouverture en septembre de sur notre commune. Elle sera située rue du Château à côté de la coiffeuse « Viva coiff ».

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2025

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 27 mai 2025 : celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés et signé par Monsieur le Maire et Madame Emmanuelle BEY secrétaire de séance.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

1. Demande de subventions pour la réfection de l'étang de l'association de Chasse de Beaufort-Orbagna (ACCA)

L'ajout de ce point est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations :

1. Recensement de la population 2026 : nomination d'un coordonnateur communal - Recrutement d'agents recenseurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du fait que la commune fait partie du groupe des communes recensées en 2026.

Considérant qu'à cet effet, le village sera divisé en plusieurs districts,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Le conseil municipal,

DÉCIDE la nomination en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2025 d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe affecté au secrétariat de mairie.

DÉCIDE le recrutement de plusieurs agents recenseurs pour la durée du recensement.

FIXE la rémunération de chacun de ces agents en fonction de la dotation attribuée à la commune par l'Etat, des charges sociales qui seront dues et du nombre de questionnaires recensés.

DÉCIDE de prévoir d'inscrire cette opération en dépenses et recettes au budget primitif 2026.

CHARGE le Maire de signer au nom de la commune les arrêtés de nomination.

2. Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 26 juin 2025

Considérant qu'il y a lieu de fixer les taux de promotion pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Dans l'hypothèse où par l'effet du pourcentage déterminé le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus n'est pas un nombre entier, Monsieur le Maire propose de retenir l'entier supérieur, Après en avoir délibéré Le Conseil décide de fixer, à l'unanimité, les taux de promotion pour les avancements de grade dans la collectivité comme suit à partir de l'année 2025

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité,

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratios (% ou fraction)	Nbre d'agent(s) promouvable(s))	Nbre d'agent(s) promu(s)
Adjoint administrative territorial principal de 2ème classe	Adjoint administrative territorial principal de 1ère classe	100 %	1	1
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial de 2ème classe	50 %	2	1
Adjoint administrative territorial	Adjoint administrative principal de 2ème classe	100 %	1	1
Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	100 %	1	1
Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2ème classe	100 %	1	1

CHARGE le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

3. Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe suite à un avancement de grade

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la délibération n° du 1^{er} juillet 2025 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade, Considérant la nécessité de supprimer un emploi à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, et de créer un emploi à temps complet d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe afin d'assurer le bon fonctionnement du service.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- ❖ **La création** d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet à raison de 35/35^{ième}.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 13 juillet 2025

- Filière : Administrative
- Cadre d'emplois : Adjoint administratif territorial
- Grade : Adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Et

- ❖ **La suppression** d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet à raison de 35/35^{ième}.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 13 juillet 2025

- Filière : Administrative
- Cadre d'emplois : Adjoint administratif territorial
- Grade : Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'adopter à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications du tableau des emplois ainsi proposées (voir tableau joint).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64111



Commune Beaufort-Orbagna
Tableau des effectifs au 13 juillet 2025

Cadre ou emploi	Nombre de poste	Nombre de poste pourvus	Catégorie	DUREE HEBDOMADAIRE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur territorial	1	1	B	30H00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	1	C	35h00 au 13 juillet 2025
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	0	C	35h00 au 13 juillet 2025
Adjoint administratif territorial	1	1	C	17h30 au 2 octobre 2023
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise territorial	1	1	C	35h00
Adjoint technique territorial	1	0	C	16H00 vacant suite départ en retraite au 1/05/2023
Adjoint technique territorial	2	2	C	35h00
Adjoint technique territorial	1	1	C	12H00 Contractuel 6 mois du 7 avril au 5 octobre 2025
TOTAL EFFECTIF AU 13 JUILLET 2025	9	7		

4. Demande de subventions pour la réfection de l'étang de l'association des chasseurs de BEAUFORT-ORBAGNA (ACCA)

Monsieur Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection de l'étang de l'association des chasseurs de Beaufort-Orbagna situé aux Nayards – Beaufort,

Après avoir étudié le dossier, les finances et l'enveloppe budgétaire,

Madame Raphaëlle VANDERCAMERE faisant partie de l'association de chasse quitte la salle et ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer la subvention suivante :

Nom des associations	Montant de subvention accordé en 2024	Montant de subvention accordé en 2025
ACCA BEAUFORT-ORBAGNA	0.00 €	5 000.00 €

PRECISE que ces dépenses de fonctionnement seront enregistrées sur le budget primitif 2025 sur l'article 65748.

Informations et questions diverses

- ✓ Début des travaux de réfection des vestiaires sportifs le 1^{er} juillet, dépose des sanitaires et démolition la semaine prochaine,
- ✓ Projet des 5 gîtes au 8 grande rue : La préfecture a attribué la subvention DETR d'un montant de 278 599.00€, une réunion pour la signature des actes d'engagements et des ordres de service avec les entreprises est prévue le 9 juillet à 14h30,
- ✓ Commission Gîtes : réflexion autour du fonctionnement des gîtes,
- ✓ Effacement d'Orbagna 2^{ème} tranche + sécurisation accès aux arrêts de bus en ajoutant deux lampadaires le long de la route nationale + deux lampadaires « montée du Taret », début des travaux au 15 juillet,
- ✓ Installation d'un écran sur totem au niveau de l'aire de jeux à Orbagna
- ✓ Rafranchissement de la salle d'activités qui sert pour les réunions mais aussi pour différentes cérémonies comme les mariages, baptêmes civils prévu sur juillet/août
- ✓ Travaux de réfection de la route de Flacey-en-Bresse au Perron sont en cours et effectués par le département du Jura, fin des travaux au 18 juillet,
- ✓ Décès de l'artificier qui tirait les feux d'artifice le 13 juillet, nous avons trouvé une autre entreprise « l'artifice du dragon » qui a pu faire le nécessaire pour que le tir est lieu.
- ✓ Beaufort de France en Maine et Loire : rassemblement a eu lieu le week-end du 7 au 9 juin dernier. 12 personnes ont fait le voyage cette année.

Fin de séance à 22h15

Le secrétaire de séance,

Caroline BRÉLIT

Le Maire,

Emmanuel KLINGUER